



MAIRIE
DE

FERMANVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

**LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES ET APPROUVEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LORS DE SA SEANCE DU 9 MARS 2023**

Conformément à l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et au Décret n° 2021-1331 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales, ainsi qu'à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

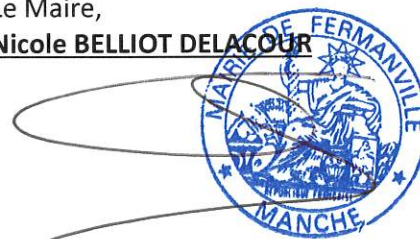
| N° | N° Délibération | TITRE DE LA DELIBERATION |
|----|-----------------|---|
| 1 | D2023-01 | CAC – Taxe d'aménagement – annulation de la délibération du 06/10/2022 : adoptée à l'unanimité |
| 2 | D2023-02 | Frelon asiatique – fixation d'une participation pour les particuliers : adoptée à l'unanimité |
| 3 | D2023-03 | Convention Exposition « SHADOKS, RETOUR DANS LE COTENTIN » : adoptée à l'unanimité |
| 4 | D2023-04 | Communauté d'Agglomération du Cotentin – Rapport d'observation définitif de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie – exercices 2017 à 2020 – Débat en conseil municipal : adoptée à l'unanimité |
| 5 | D2023-05 | Déplacement des services administratifs dans nouveau bâtiment – Evolution réseau téléphonique et réseau informatique : adoptée à l'unanimité |

la liste des délibérations examinées et approuvées par le Conseil Municipal du 9 mars 2023 a été publiée sur le site Internet de la commune de Fermanville, le 15 mars 2023, conformément aux nouvelles dispositions applicables à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le secrétaire de séance,
Bernard RAOULT

Le Maire,

Nicole BELLIOU DELACOUR



Affiché et publié le 15 mars 2023

Mairie, 5 la Heugue 50840 FERMANVILLE

☎ 02.33.88.56.66 ✉ mairie.fermanville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h, le jeudi de 14 h à 18 h, le vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le samedi de 9 h à 12 h